



Du 30 mai au 3 juin 2011 :

● Pour les produits phytosanitaires

Rappel sur l'organisation de l'opération

Les agriculteurs sont conviés à ramener gratuitement leurs bidons et emballages vides de produits phytosanitaires auprès de leurs fournisseurs du 30 mai au 3 juin 2011 (cf. carte).

Les coopératives et négoce ouvrent leurs portes et stockent les em-

ballages dans des sacs corzani en attendant que le transporteur vienne les récupérer.

Le financement est en grande partie assuré par les firmes produisant les produits phytosanitaires et par des fonds public.

Opération ouverte aux utilisateurs professionnels des traitements phytosanitaires

Les agriculteurs ne sont pas les seuls professionnels à utiliser des produits phytosanitaires, c'est pourquoi l'opération est ouverte aux pépiniéristes, services techniques des

communes du département...

En revanche les particuliers doivent se rendre dans les déchetteries pour éliminer ces déchets.

Les attestations

Lors de la collecte, une attestation de remise des EVPP vous sera délivrée.

Cette attestation est indispensable si vous avez contractualisé une me-

sure agro-environnementale.

Attention, cette attestation peut vous être demandée si vous êtes engagé dans une mesure agro-environnementale.

Le devenir des bidons

Lorsque vous amenez des bidons propres et bien égouttés, vos bidons rentrent dans une filière de recyclage, sinon ils sont éliminés dans une usine de traitement de déchet dangereux.

Il est important de bien rincer ses bidons pour qu'ils aient une deuxième vie.



Les collectes 2011

Seront organisées cette année :

- Une 2^{ème} collecte de bidons vides de produits phytosanitaires en septembre
- Une collecte de PVC en octobre
- Une collecte de polyéthylène en octobre
- Une collecte de plastique d'élevage en décembre
- Une collecte de produits phytosanitaires non utilisables en décembre

Les dates définitives vous seront communiquées ultérieurement

Quels emballages peut-on ramener ?

Types d'emballages collectés		
Bidons en plastique rigide de contenance inférieure ou égale à 25L	Fûts en plastique ou en métal de plus de contenance comprise entre 25 et 300 L	Sacs et boîtes en papier, carton, plastique... de contenance inférieure ou égale à 25 kg
Consignes à respecter		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bidons rincés 3 fois, vidés et égouttés. ➤ Les bouchons doivent être mis à part dans un sac plastique spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fûts fermés et en bon état ➤ Pas de trace de produit à l'extérieur ➤ Etiquette d'origine 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Boîtes et sacs vidés et pliés ➤ Rangés dans des sachets transparents (ne pas mélanger avec les bidons rigides)

Sites de collectes Emballages Vides de Produits Phytosanitaires



Collecte des emballages vides

● Pour les produits fertilisants - Big Bags

La collecte de big-bags d'engrais et de semence se développe grâce à vous. Cette année elle se poursuit du 30 mai au 3 juin. Afin de continuer à améliorer la collecte, pensez dès aujourd'hui à préparer vos big-bags et notez ces dates sur vos agendas.

Cette collecte se prépare dès aujourd'hui.

En tant que professionnel, vous êtes responsable de l'élimination de vos déchets (décret n° 94-609 du 13 juillet 1994). Le brûlage ou l'enfouissement des emballages sont interdits.

Soucieux de vous apporter une solution simple et durable, les fabricants, conditionneurs, importateurs et distributeurs d'engrais se sont mobilisés pour mettre en place sur l'ensemble du territoire un dispositif de récupération et de valorisation de ce type d'emballages avec l'appui des Chambres d'Agriculture.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'organisation nationale de collecte des produits d'agro-fourmiture en fin de vie, gérée par ADIVALOR. Une collecte spécifique sera organisée au mois de juin dans différents sites.

Sites de collectes EVPP - Big Bags



En recyclant vos emballages usagés via la filière ADIVALOR, vous préservez votre cadre de vie, vous participez aux démarches de progrès engagées par la profession et vous êtes en conformité avec la réglementation.

Préparation des big-bags et des sacs de 25 kg

Dans le cadre de cette collecte, un minimum de préparation des sacs est exigé. Tout apport ne respectant pas les consignes suivantes ne sera pas collecté.

- Secouez le big bag ou le sac et videz-le intégralement de tout contenu. Enlevez les agrafes métalliques** (la présence de résidus de produits rend le recyclage impossible et présente des risques pour les opérateurs)
- Big bag : Posez-le sur une surface plane et propre et pliez-le en 3** (avec l'anse à l'intérieur)
Sac de 25 kg : posez-le sur une surface propre
- Big bag : Faites des fagots de 10 pliés et attachez par une ficelle**
Sac de 25 kg : Faites des fagots de 50 et attachez par une ficelle (Pas de vrac, ballot ou rouleau)
- Stockez vos fagots sur une palette à l'abri des intempéries**
- Apportez vos fagots chez votre distributeur aux dates de collecte annoncées**
Demandez une attestation qui prouve que vos emballages seront valorisés

accepté	refusé	
Sans agrafe métal, ni corps étranger	Présence d'agrafe	Big bags et sacs mélangés
Fagot de Big bags... ..ou fagot de sacs	Présence d'autres matériaux	
	En vrac... ..ou dans un big bag	
	non vidés ou salés par de la terre, cailloux ou tout autre produit	
Big bags 1 point : fagot de 10		
Big bags 4 points : fagot de 5		
Sacs : fagot de 50		

Pour tout renseignement, contacter la Chambre d'Agriculture du Gers, Service Technique au 05.62.61.77.13

La collecte : un geste pour l'environnement



Exemple de devenir de vos big-bags